

AIDE-MÉMOIRE

des conditions d'admission au poste

d'électricien (m/f)

L'administration communale se propose d'engager pour les besoins du service Ateliers un salarié à tâche manuelle dans la carrière Q2 de la convention collective de la Commune de Wiltz.

Taux d'occupation : 100%

Entrée en service : immédiate

Profil et compétences :

- Être ressortissant d'un Etat membre de l'UE
- Être détenteur d'un DAP/CATP électricien
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans
- Maîtriser les trois langues administratives du pays (français, allemand et luxembourgeois)
- Être en possession du permis de conduire catégorie B
- Être en possession du permis C, C1, EB ou EC constitue un avantage
- Servir de modèle en matière de respect, d'efficacité, de ponctualité et d'engagement
- Travailler de manière autonome tout en rendant compte au supérieur hiérarchique
- Faire preuve d'un sens de responsabilité ainsi que de discrétion professionnelle
- Disposer d'un bon esprit d'équipe et d'une capacité à collaborer efficacement avec les collègues
- Être capable d'organiser son travail de manière autonome et efficace
- Faire preuve de disponibilité, de fiabilité et de motivation dans l'exécution des missions confiées
- Faire preuve de flexibilité et être disposé à travailler en soirée ainsi que les week-ends selon les besoins du service
- Être disposé à garantir des permanences selon les besoins du service (été et hiver)
- Maîtriser les outils informatiques courants
- Être apte à effectuer des travaux en hauteur dans le respect des règles de sécurité
- Disposer des connaissances approfondies dans le domaine électrique
- Disposer des connaissances KNX et BUS system et des installations informatiques

Missions et tâches principales :

- Assurer l'installation, l'entretien, la réparation et la mise en conformité des installations électriques dans les bâtiments et infrastructures communaux
- Effectuer la maintenance préventive et corrective des équipements électriques
- Diagnostiquer les pannes et intervenir rapidement afin de rétablir le bon fonctionnement des installations
- Installer et raccorder les équipements électriques (éclairage, prises, tableaux électriques, armoires électriques, etc.)
- Participer aux travaux d'aménagement, de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux
- Veiller au respect des normes de sécurité et de réglementation en vigueur
- Assurer le suivi et le contrôle des installations afin de garantir leur bon fonctionnement et leur sécurité
- Assurer le montage et le démontage des installations d'éclairage public dans le cadre des décorations de Noël
- Collaborer avec les autres services et les prestataires externes lors de travaux ou d'interventions
- Participer, selon les besoins, à d'autres travaux techniques relevant de l'atelier communal
- Recevoir, organiser et réaliser les demandes de travaux et les tâches confiées
- Travailler en étroite collaboration avec les membres de son équipe
- Assurer l'entretien régulier ainsi que le bon état des véhicules, outils et équipements mis à disposition
- Signaler tout accident de travail conformément aux procédures internes

COMMUNE DE WILTZ

La liste des tâches est non-exhaustive. L'agent peut être amené à exécuter d'autres missions et à être réaffecté à un autre service selon les besoins du service.

Pièces à joindre :

- Lettre de motivation indiquant le poste brigué ;
- Curriculum vitae détaillé avec photo récente, numéro de téléphone et adresse email et mentionnant de façon détaillée la formation scolaire et l'expérience professionnelle antérieure requise ;
- Copie des diplômes et certificats d'études ;
- Extrait récent (< 2 mois) du casier judiciaire (bulletin N°3);
- Une copie de la carte d'identité (ou du passeport) et de la carte de sécurité sociale ;
- Certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale.

Modalités de recrutement :

Le recrutement se fait sur base des dossiers de candidatures, d'entretiens et, le cas échéant, suivant d'autres démarches à définir selon les situations.

Rémunération :

La rémunération est celle du groupe de traitement Q2 défini dans la convention collective de la Commune de Wiltz.

Le cas échéant le/la titulaire pourra bénéficier d'une allocation de famille de 29 points indiciaires si les conditions d'octroi sont remplies.

Le/la titulaire en activité de service bénéficie d'une allocation de fin d'année ainsi que d'une allocation de repas.

Les candidat(e)s sont invité(e)s à adresser leur demande accompagnée des pièces à l'appui,
pour le 16 mars 2026 au plus tard,
au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Wiltz

Les dossiers de candidature incomplets ne sont pas pris en considération.

En déposant son dossier, le candidat (m/f) donne son accord à l'administration communale d'utiliser les données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Le bureau du personnel se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :

Tél. : 95 99 39 -238 / 247 / 270

Courriel : rh@wiltz.lu

COMMUNE DE WILTZ